



Auditeur Qualité Interne

Organismes agréés PART 21 - M - 145 - 147- AIR OPS

OBJECTIFS

- Etre capable de concevoir et organiser un audit interne qualité au sein d'un organisme agréé PART 21, M, 145, 147 ou AIR OPS en respectant les normes Qualité de base (ISO 9001 et EN 9100) et exigences des règlements aéronautiques.
- Augmenter la maîtrise des risques et la performance de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsable et personnel des systèmes assurance qualité désirant concevoir et réaliser des programmes d'audits.

Personnel désirant s'impliquer dans une démarche Qualité.

Prérequis : Avoir suivi une formation initiale Législation aéronautique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Documentation fournie aux stagiaires
- Exercice de mise en situation
- Scénarios EBT (Evidence Based Training)
- En E-learning / Blended, voir la charte stagiaire

PROGRAMME

Les concepts de la qualité :

- Pourquoi la qualité?
- Pourquoi la normalisation?
- Qu'est-ce qu'une norme?
- Certification et accréditation
- Le management de la Qualité
- Les normes ISO, la norme EN 9100

L'audit qualité :

- Objectifs de l'audit
- Catégories et types d'audits
- Fondamentaux

Le processus d'audit :

- Planification
- Préparation
- Entretiens
- Le rapport d'audit
- Définition et suivi des actions correctives

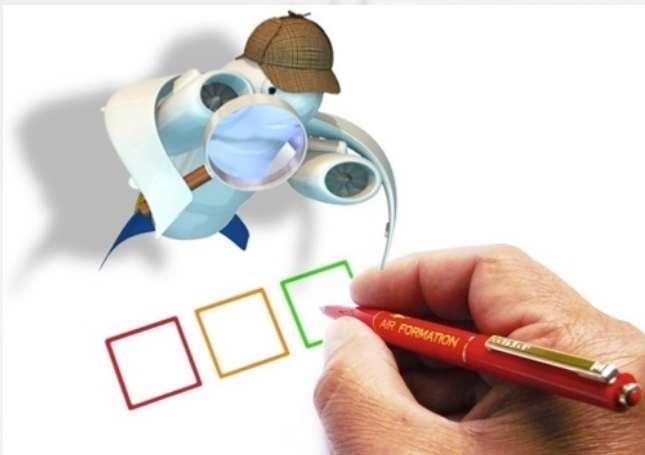
Compétences essentielles de l'auditeur :

- Comportements
- Précautions



Exercices pratiques :

- De la préparation au rapport d'audit
- Analyse et restitution du comportement des participants

Tous les documents réglementaires sont à jour de la dernière édition.



TARIFS / VERSIONS DISPONIBLES

Version	Formation Initiale		Formation Continue	
	Durée (h)	Tarif HT (€)	Durée (h)	Tarif HT (€)
 	21*	1140	14*	540

* Dont 1 jour en E-learning

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurent VALLIER